

Deux roues, motos et scooters, Ne vous faites pas de **FRAVEURS!**

Debrider un scooter

Debrider un scooter est illégal, debrider c'est aller plus vite, mais c'est aussi dépasser la limite de vitesse fixée à 45 km/h.

Amendes: 135 euros d'amendes et véhicule confisqué.

Avoir un accident peut faire mal car pas d'assurance.



Sur ton deux-roues, porte un gilet jaune, ou ta vulnérabilité sera augmentée: **SOIS VISIBLE!!!**

A moto,

FERME TOI

CASQUE

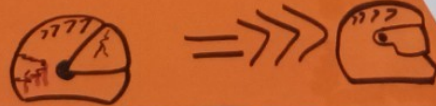
Équipement:

Pour prendre le 2 roues, il faut tout prévoir: - certificat d'immatriculation et assurance, gilet certifié rétro réfléchissant, feu avant, avertisseur sonore, rétroviseur gauche, gants spécifiques, 4 stickers rétro réfléchissants, casque intégral homologué, feu arrière, plaque d'immatriculation homologuée, cata-dioptré, et un pot d'échappement homologué sont obligatoires, blouson, pantalon et chaussures montantes sont fortement conseillés.

ANGLES MORTS

Ne vous placez pas dans les angles morts, les véhicules ne vous verront pas, si ils changent de voie, vous pouvez mourir dans le giron, espères. Ne pas rester trop longtemps sur les angles morts des véhicules, si ils ralentissent, ralentissez à votre tour pour éviter l'accident.

Dès que le casque est abîmé,



Il faut le changer

Sur un socc c'est **45 km/h** maximum!

Ne vous placez pas dans un angle Mort sinon l'accident sera votre SORT